



PROJET EDUCATIF

Périscolaire et accueil de loisir du RPI Avolsheim/Wolxheim



Année scolaire 2019/2020

Le périscolaire « les lutins des bois » d'Avolsheim accueille les enfants des écoles maternelles et élémentaires de Avolsheim et Wolxheim aux heures qui précèdent ou suivent la classe ainsi que durant les vacances.

Situé à l'articulation des différents temps de vie (scolaire et familiale), le respect de l'enfant et de son rythme y est prioritaire.

LES ACTEURS

1. L'équipe

L'équipe d'animation est composée :

D'un directeur (BAFD)

De trois animatrices diplômées

D'un agent polyvalent de restauration

Les animatrices ainsi que le directeur assurent l'accueil, les repas et les animations.

Le directeur assure également une partie des tâches administratives en dehors des temps de présence des enfants.

2. Les familles

Le Périscolaire « Les lutins des bois » est une association dont le bureau est composé de parents bénévoles se chargeant, en collaboration avec le directeur de la gestion administrative du périscolaire.

Les enfants et leur famille sont les premiers partenaires de l'équipe du périscolaire. La communication et les échanges famille/équipe sont prépondérants favorisant ainsi l'évolution de la structure et le bien-être des enfants.

3. Les partenaires :

La commune d'Avolsheim (mise à disposition des locaux et du matériel).

Les communes d'Avolsheim et Wolxheim (subventions).

La Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

La CAF

ANCV

CESU

Les autres prestataires extérieurs (Traiteur, Transporteur...)

L'ACCUEIL

- L'accueil du matin permet à l'enfant d'appréhender au mieux sa journée, au travers d'activités calmes.
- L'accueil du midi permet à l'enfant de prendre un déjeuner équilibré dans un climat de partage et de socialisation ; son autonomie sera mise en avant, ainsi que le respect des règles de vie (se servir, débarrasser sa table, nettoyer, suivre les consignes...)
Afin de respecter leurs rythmes et leurs besoins, les enfants auront la possibilité de se détendre et de se dépenser avant de reprendre l'école.
- Après un goûter collectif, l'accueil du soir sera axé sur les activités en lien avec le projet pédagogique.

Ainsi, le périscolaire « Les Lutins des bois » propose aux enfants :

- **un lieu de convivialité et de socialisation** : encadrés par des animateurs-trices confirmé-e-s et à l'écoute, les enfants partagent un temps de vie avec des camarades d'âges divers.

- **des conditions d'apprentissage à la citoyenneté** : l'enfant apprend à vivre en collectivité, à respecter les besoins et désirs des autres. Il s'enrichit ainsi des différences et est acteur de ses loisirs.
- **des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations**, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

LES INTENTIONS EDUCATIVES

1. Favoriser l'épanouissement individuel et l'autonomie de l'enfant

L'accueil périscolaire est un lieu où l'enfant est en sécurité physique, morale et affective. L'équipe est formée et respecte les règles de sécurité. L'équipe connaît les différents stades de développement de l'enfant et adapte sa prise en charge en fonction.

Les activités proposées aux enfants sont ainsi variées et adaptées aux âges de chacun :

- développement de la créativité et de l'imagination
- stimulation et éveil aux activités sportives

L'accueil collectif permet à l'enfant d'être responsabilisé face à certaines tâches, tel que s'habiller seul, apprendre la propreté, apprendre à se servir, débarrasser la table, la nettoyer et apprendre à ranger.

L'équipe d'animation accompagne l'enfant dans l'apprentissage de l'autonomie, des gestes et des actions de la vie quotidienne adaptées à son âge.

Tout jeu est riche d'expérimentation, de découvertes et de partage.

2. Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité

L'accueil collectif permet un apprentissage de la vie collective : apprentissage de la séparation, expériences relationnelles différentes, écoute des autres, apprentissage du respect des règles, des limites et du matériel.

L'animateur aide l'enfant à prendre conscience de la conséquence de ses actes. L'enfant pourra ainsi se construire et trouver sa place.

1.

3. Favoriser la curiosité et l'ouverture vers l'extérieur

Si l'enfant est invité à se tourner vers ses camarades, il l'est également à s'ouvrir à son environnement : au sein même de la structure mais également au sein du village ou de la proche région. L'équipe d'animation pourra s'entourer des acteurs des différentes associations du village et de la région.

Lors des semaines de vacances au centre de loisirs des sorties ou l'intervention d'acteurs extérieurs seront proposées, toujours en lien avec le projet pédagogique.

Deux nuitées à l'extérieur seront proposées durant l'été.

2.

4. Respecter les différences de chacun

Les groupes sont adaptés en fonction de l'âge des enfants en général sans cloisonnement. Les animateurs planifient chaque jour des activités variées adaptées aux différentes tranches d'âge afin que les grands comme les petits puissent se recréer.

L'équipe veille à ce que tous les enfants soient acceptés au sein d'un groupe et une attention particulière est portée à chacun.

Les échanges sont favorisés entre les enfants et l'équipe d'animation et les règles de vie sont établies avec les enfants de façon ludique et positive.

Le temps périscolaire appartient aux enfants, ils doivent pouvoir se détendre ou se reposer s'ils en éprouvent le besoin.

L'enfant a la possibilité d'exprimer ses envies dans le cadre des règles fixées par l'équipe d'animation qui l'accompagne dans la réalisation de ses projets.

Ainsi l'équipe d'animation propose des activités variées (sportives, culturelles, artistiques, scientifiques) répondant aux besoins des enfants et aux objectifs fixés par le projet éducatif et le projet pédagogique.

LES LOCAUX

L'accueil périscolaire, dans la limite de l'autorisation délivrée par la DRJSCS de Strasbourg pour l'accueil du matin et du soir, est accessible à tous les enfants scolarisés au sein du RPI Avolsheim/Wolxheim en temps périscolaire, et à tous en temps de vacances scolaires. Le temps du midi est organisé en cantine scolaire.

Il est situé dans l'enceinte du Groupe Scolaire du Schlotten, situé 1 route de Wolxheim à Avolsheim.

La Salle de restauration permet d'accueillir 50 enfants environ.

La salle de motricité et la salle de bibliothèque, qui servent aux activités permettent d'accueillir 40 enfants.

La cour de récréation et le préau sont également à disposition du périscolaire.

• Les horaires d'ouverture

Périscolaire :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
7h30 - 8h15	7h30 - 8h15	7h30 - 18h30	7h30 - 8h15	7h30 - 8h15
11h55 - 13h40	11h55 - 13h40		11h55 - 13h40	11h55 - 13h40
16h10 - 18h30	16h10 - 18h30		16h10 - 18h30	16h10 - 18h30

Vacances scolaires : de 8h30 à 17h30 en continu. Possibilité d'étendre ces horaires de 7h30 à 18h30 moyennant un supplément.

LES REUNIONS ET PREPARATIONS

Chaque animatrice (teur) bénéficie d'un temps de réunion et de préparation permettant la construction des diverses activités. Ce temps est défini avec le directeur avec l'accord du Bureau, et est noté sur le planning hebdomadaire. Lors de ces réunions, l'équipe rédigera des observations sur le vécu des enfants.

Les enfants peuvent également être sollicités sur certains points de leur quotidien au sein du périscolaire.

Des comptes-rendus synthétiques des réunions de l'équipe pédagogique doivent être établis.

Ils permettent de :

- Faire le point sur d'éventuelles difficultés
- Proposer des pistes de travail
- Constater l'évolution d'un projet ou d'une situation
- Garder une trace du travail effectué
- Construire en équipe des activités pertinentes en lien avec les objectifs éducatifs du périscolaire.

SECURITE, HYGIENE & ALIMENTATION

L'Association Les Lutins des Bois souhaite proposer aux enfants une alimentation adaptée à leurs besoins nutritionnels, avec une variété et une qualité gustative qui doit favoriser l'éveil et le goût des enfants, tout en limitant les gaspillages alimentaires. Les repas de midi sont livrés par un traiteur. Le goûter de 16h est choisi et préparé par les animateurs. Une attention particulière est portée à ce moment

de décompression en recherchant un équilibre entre plaisir et nutrition et en prenant garde à la réduction des déchets (éviter les emballages individuels). Un éventuel partenariat pourrait être envisagé auprès de producteurs locaux .

L'entretien et l'hygiène des locaux est assuré par l'équipe d'animation et le personnel de la Mairie. Les produits d'entretien sont conservés dans des locaux spécifiques non accessibles aux mineurs.

L'admission des enfants est subordonnée à la production d'un document attestant qu'ils satisfont aux obligations légales en matière de vaccination.

L'admission est également soumise à la communication par les responsables légaux du mineur de renseignements d'ordre médical prescrits par les dispositions réglementaires et légales en vigueur. Préalablement à leur entrée en fonction, l'Association exigera des personnes participant à l'accueil des mineurs, la production d'un document attestant qu'elles ont satisfait aux obligations légales en matière de vaccination.

Un registre mentionnant les soins donnés aux enfants est tenu à jour par le responsable de l'accueil. L'équipe dispose de trousse de premier secours dont elle vérifie l'approvisionnement et les dates de péremption des produits.

Le responsable est tenu d'informer sans délai, les représentants légaux de l'enfant de tout accident grave ainsi que de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité physique ou morale des mineurs. Il informe également sans délai le Président de l'Association.

L'équipe d'animation dispose d'un téléphone portable permettant d'alerter rapidement les secours et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence (affichage en permanence des procédures d'urgence et coordonnées téléphoniques des organismes à prévenir).

RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'Association avant et après la classe pendant les plages d'ouverture de l'accueil.

La structure sollicitera une autorisation des parents pour les sorties qu'elle organisera. Une autorisation des parents sera également demandée pour la diffusion de l'image de l'enfant, pour permettre à l'enfant de plus de 8 ans de quitter seul la structure, pour autoriser les responsables à intervenir en cas d'accident.

L'Association a souscrit auprès de la MAIF un contrat d'assurance qui garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, ainsi que de celle de ses préposés et des participants aux activités qu'elle propose. Il concerne également l'assurance des locaux périscolaires.

Il est demandé aux responsables légaux des mineurs concernés de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquels ils participent.

LE CADRE REGLEMENTAIRE

1. Code de l'action sociale et des familles : Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs et à l'article R227-1 et suivants ;
2. Règlement intérieur remis avec le dossier d'inscription et disponible sur le site www.leslutinsdesbois67.fr.

Les projets éducatif et pédagogique sont accessibles sur le site Internet de l'association.